

Réunion du Conseil Municipal de BAHUS SOUBIRAN : Compte rendu de la séance du 02 janvier 2024

Etaient présents :

Mmes SEBI Cathy, DESBLANS Véronique, SAINT GERMAIN Séverine et BRETHOUS Cécile.

Mrs BOULIN Thierry, POURAJAUD Éric, DUCOURNAU William, LALANNE Joël, SAUVAUD Christophe et GAUZIEDE Nicolas.

Absente :

Mme DUVACQUIER Laurence

Secrétaire de séance : Mme BRETHOUS Cécile

En préambule à la réunion, une information concernant la possibilité d'une éventuelle implantation sur la commune nous a été faite par les porteurs de projet. Il s'agirait d'un méthaniseur de petite taille qui n'utiliserait que des effluents d'élevage, cultures et couverts végétaux.

1) Arrêt du zonage ZNAEnR

Lors de la période de consultation qui s'est tenue en mairie du 7 au 22 décembre 2023, 8 personnes sont venues consulter le zonage proposé et 2 annotations ont été recueillies. Le conseil décide d'en tenir compte et modifie le zonage initial jugeant la demande recevable, et adopte ainsi sa proposition de zonage définitif.

2) Projet Habitat regroupé

Etant toujours en attente de réponse pour les 2 éventuels (agir arco- et département) partenaires sur ce projet, Mr le maire propose que le débat soit repoussé au prochain conseil.

3) DETR 2024

2 projets seront présentés en demande de DETR : l'installation de la centrale photovoltaïque sur le foyer en rang 1 et l'aménagement de la place de la mairie en rang 2

4) Wifi public

La fibre est installée en mairie depuis la fin décembre pour un coût mensuel de 65 € contre 85 € auparavant. La société NOODO a fait une proposition pour équiper le bâtiment de wifi public pour un coût de 15 € par mois (1 an d'engagement) et nécessitant l'achat d'un émetteur de 100 €. Le conseil valide cette proposition qui, en comparaison avec l'offre faite par l'ALPI, coûte moins cher en abonnement, pour une durée d'engagement plus courte.

5) Sinistre orange 11 septembre 2023

Groupama a réglé le montant des réparations engendrées par la foudre sur l'alarme du bâtiment ainsi que sur le système des cloches. Les réparations ont été faites sur les cloches, la réparation de l'alarme sera faite début janvier 2024.

6) Etude Prise en charge protection supplémentaire

En 2025, la collectivité devra prendre en charge le coût de l'assurance prévoyance de ses agents. Le centre de gestion va réaliser un appel d'offre pour obtenir le meilleur rapport prestation /prix. Le conseil décide de prendre part à cet appel d'offre, sans que cela ne l'engage en rien pour la suite.

7) Organisation des vœux 2024

Ils auront lieu le dimanche 21 janvier. Les toasts salés seront réalisés par la ferme auberge Lacère, le sucré par Mr Ducouso Erick et le vin pour la réception sera pris à la cave du Tursan

8) Questions diverses

La salle Sylvain Lacère sera mise à disposition gracieusement à l'amicale des donneurs de sang du Tursan pour la tenue de leur Assemblée Générale le 11 février 2024.

Depuis le 1^{er} janvier, la compétence de la gestion de la publicité a été transférée à L'EPCI ; le conseil décide, à l'unanimité, de demander à ce qu'elle revienne de compétence du maire. La délibération nécessaire sera prise et transmise à la Préfecture.

Tarification salle : il est proposé que le coût de l'énergie facturé (au-delà de 30 €uros de consommation) soit calculé sur le coût du KWh de la dernière facture et non plus à 0,20 €uros comme précédemment. De même, une révision des prix de remplacement de la casse et manque pour la vaisselle va être réactualisée.

Mme PERE Florence qui réalise l'entretien ménager des bâtiments a annoncé une revalorisation horaire à 20 €uros de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2024. Le conseil prend acte et valide à l'unanimité.

Le renouvellement de l'adhésion à la CNP, assurance couvrant la compensation des salaires en cas d'arrêt maladie des agents communaux est adopté à l'unanimité.

Le centre de loisirs d'Aire sur l'Adour nous a envoyé la fréquentation de leur établissement en 2023 par des enfants de Bahus. 6 enfants s'y sont rendus pour un total de 66 journées sur l'année 2023. La participation de 6 €uros par jour, votée par le conseil municipal lors du budget 2023, sera versée aux parents sur présentation de la facture acquittée.

L'abonnement à l'application Panneau Pocket arrive à son terme. Au vu de l'utilité indéniable de cet outil, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le renouveler pour une période de 3 ans, pour un montant annuel de 180 €uros et bénéficiaire en plus de 6 mois offerts.

Fin de séance 22h25, galette des rois, vive le roi Éric.